

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N° CD24

présenté par

Mme De Temmerman, Mme Grandjean, Mme Degois, Mme Bagarry, M. Christophe, M. Ledoux,
Mme Kerbarh, M. Zulesi, M. Testé et M. Kokouendo

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 20 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.